



**INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES
INDUSTRIES
EXTRACTIVES**

COMITE EXECUTIF

République du Congo
Unité -Travail -Progrès

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2017

Sommaire

| | |
|---|----|
| Présentation | 3 |
| Les objectifs poursuivis par axe stratégique | 5 |
| • Axe de la gouvernance du groupe multipartite | 5 |
| • Axe du renforcement de capacités | 6 |
| • Axe de la pérennisation du processus | 7 |
| • Axe de la Communication | 10 |
| • Axe de la mobilisation des ressources | 11 |
| Matrice des activités par objectif, leurs coûts et chronogramme de la mise en œuvre | 12 |
| Ressources prévisionnelles et Plan de financement | 20 |
| Conclusion | 22 |

I- PRESENTATION

L'année 2017 marque une étape majeure de la mise en œuvre de l'initiative pour la Transparence des industries extractives (ITIE) en République du Congo. En effet, après l'obtention du statut de pays candidat en 2008 et celui de pays conforme en 2013, le processus ITIE Congo entre en 2017 dans la dixième année de sa mise en œuvre.

Les leçons tirées de cette longue expérience sont nombreuses ; d'abord en termes d'avantages résultant de la mise en œuvre de l'ITIE de manière générale puis en termes de défis à relever face aux contingences de l'environnement socio-économique et administratif de notre pays.

De manière générale, la mise en œuvre de l'ITIE au Congo a permis d'améliorer le niveau de transparence et de gouvernance dans le secteur des industries extractives. Elle a permis aussi de mettre en exergue les faiblesses du système de gestion de l'information dans secteur public tout en préconisant des mesures correctives à observer sous forme de recommandations.

Le respect des recommandations et le changement de mentalité publique sur la gestion de l'information et des données du secteur extractif, l'adhésion fortement exprimée des cadres d'administrations à la nouvelle donne de transparence et de gouvernance impulsée par l'ITIE sont autant d'éléments qui fondent l'enjeu de la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays.

L'impact de l'ITIE dans les pays de mise en œuvre se mesure à la qualité des changements qui sont impulsés en matière de transparence et de gouvernance. Dans ce sens, l'adoption récente par le Parlement congolais de la loi portant Code de Transparence et de Responsabilité dans la Gestion des Finances Publiques marque un tournant décisif dans l'histoire de l'ITIE au Congo. En effet, cette loi, qui s'inspire des règles et principes de l'ITIE, peut être considérée à juste titre comme un outil juridique inspiré par du Comité de mise en œuvre de l'ITIE, son initiateur au Congo.

Cette riche expérience ne dit pas occulter par ailleurs les nombreuses difficultés rencontrées et dont les solutions sont à la mesure des défis imposés par l'environnement économique social et technologique de notre pays.

La baisse des cours de matières premières qui a caractérisé les industries pétrolières et minières de ces deux dernières années a eu pour conséquence, au plan national, la réduction significative des recettes budgétaires de l'Etat, le financement des plans de travail ITIE et de bien d'autres plans nationaux de développement.

La nouvelle norme ITIE 2016 impose la mise en œuvre d'une feuille de route sur la propriété réelle qui sera effective à partir du mois de janvier 2017. Il est cependant important de noter l'assistance éventuelle d'un consultant dont le coût est contingent dans le cadre de ce plan.

Toutefois, la volonté du Gouvernement et la détermination du Comité exécutif de l'ITIE en vue de la pérennisation du processus n'ont pas fléchi.

Le plan de travail 2017 est élaboré en tenant compte de toutes ces contingences; il s'inscrit dans la poursuite des objectifs fixés par l'ITIE, d'après cinq(5) axes stratégiques, à savoir:

- Axe 1 : gouvernance du groupe multipartite ;
- Axe 2 : renforcement des capacités des membres et autres acteurs du processus ITIE;
- Axe 3 : pérennisation du processus ITIE
- Axe 4 : communication
- Axe 5 : mobilisation des ressources

L'exécution de ce plan de devra intégrer différents projets mis en place en réponse des exigences de la norme l'ITIE version 2016. Il s'agit de :

- la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle au Congo à partir du 1^{er} janvier 2017 et
- la mise en œuvre de la politique de données ouvertes au Congo dès le 1^{er} janvier 2017.

L'année 2017 est aussi particulière par le fait qu'elle sera l'année de la seconde évaluation du processus ITIE du Congo après celle intervenue en 2013 ; l'échéance de validation étant déjà fixée au 1^{er} avril 2017 par le Secrétariat international de l'ITIE.

Ce plan de travail comprend un ensemble d'objectifs définis pour chaque axe stratégique tels que présentés ci-dessous.

II- LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR AXE STRATEGIQUE

A/ AXE 1: GOUVERNANCE DU GROUPE MULTIPARTITE

Objectif 1 : consolider la viabilité du comité exécutif

Activité 1.1. Tenue régulière des sessions du comité exécutif

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail, le groupe multipartite doit pleinement délibérer sur certaines matières inscrites à l'ordre de jour des réunions. A cet effet, la tenue régulière des réunions ordinaires et en cas de besoin des réunions extraordinaires s'impose à des échéances bien définies.

Activité 1.2. Acquisition d'un véhicule opérationnel

En vue d'assurer la mobilité du personnel du secrétariat technique dans l'organisation des activités du plan de travail il est nécessaire de se doter des moyens de transport propres à la structure.

Activité 1.3. Prise en charge et fonctionnement du secrétariat technique permanent

Il s'agit de veiller à la satisfaction des besoins indispensables au bon fonctionnement du secrétariat (charges du personnel et des frais généraux, loyer, assistance au secrétariat international).

Objectif 2 : définir un nouveau cadre de travail à moyen terme

Activité 2.1. Elaboration du plan triennal 2017- 2019

Le processus de validation de la mise en œuvre de l'ITIE au Congo qui aura lieu courant 2017 ainsi que la réalisation de la feuille de route sur la propriété réelle ainsi que la politique sur les données ouvertes, devraient recommander des mesures visant l'amélioration dudit processus impliquant la réorganisation du plan triennal 2017 – 2019. L'élaboration du plan triennal trouve ainsi toute sa justification

B/ AXE N°2 : RENFORCEMENT DE CAPACITES

Objectif 3 : améliorer l'appropriation du contexte des industries extractives et la nouvelle norme ITIE

La nécessité d'un renforcement des capacités se justifie, du fait de la nouvelle norme et de l'évolution des secteurs extractifs en République du Congo.

Activité 3.1. Mise à jour du site web

Le site web de l'ITIE Congo est un outil indispensable de communication. L'objectif est de le mettre aux standards internationaux avec une alimentation dynamique afin de permettre un bon suivi de l'évolution du processus en République du Congo.

Activité 3.2. Organisation de deux séminaires sur la norme ITIE

Pour relever le niveau de connaissance et de compréhension du processus actuel de l'ITIE, des représentants des parties prenantes ont obligation de maîtrise des exigences de la norme ITIE. Deux séminaires seront organisés sur l'évolution et les exigences actuelles de la norme ITIE.

Activité 3.3 Mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle

La mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle est une exigence de la norme ITIE 2016 qui doit être effective à partir de l'exercice 2017. Des activités sont prévues à cet effet pour l'année considérée.

Activité 3.4. Organisation de deux ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle à l'intention des administrations et les entreprises

Il est important de sensibiliser les parties prenantes sur la propriété réelle qui est une des nouvelles exigences de la nouvelle norme de l'ITIE pour tous les pays mettant en œuvre. Le Comité exécutif organisera dans le plan de travail deux ateliers d'information à l'intention des administrations, des entreprises et des organisations de la société civile.

C/- AXE N°3 : PERENNISATION DU PROCESSUS ITIE

Objectif 4 : Mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE

Activité 4.1. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des différentes recommandations des rapports ITIE.

Le travail du comité exécutif consistera à évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE, d'engager le dialogue avec les ministères et administrations publiques concernés en vue de garantir la mise en œuvre effective desdites recommandations.

Préalablement à ces contacts au plan administratif, un point exhaustif des recommandations avec leur niveau de mise en œuvre devra être fait.

Activité 4.2. Participation aux activités du conseil d'administration international et du secrétariat international de l'ITIE ainsi qu'à la conférence des coordonnateurs nationaux de l'ITIE des pays d'Afrique.

Autour des conseils d'administration internationaux de l'ITIE, des activités régionales du secrétariat international et dans le cadre des échanges entre les membres de la partie prenante pays mettant en œuvre l'ITIE, il reste opportun d'être présent aux différentes activités qui sont spécifiquement organisées. La conférence des coordonnateurs nationaux des pays d'Afrique permet une prise de position commune des pays d'Afrique sur l'évolution de l'ITIE.

Objectif 5 : Rapport d'activité 2016 et rapport ITIE

Activité 5.1. Production du rapport d'activités annuel 2016

Conformément à l'exigence 7, le comité exécutif va produire le rapport annuel d'activités 2016 afin d'évaluer les résultats et l'impact sur la gouvernance des ressources issues des industries extractives.

Activité 5.2. Production et publication du rapport ITIE portant sur l'exercice 2015

La production ponctuelle et régulière du rapport ITIE fait partie des exigences du processus ITIE. D'où, en conformité avec la norme ITIE, le pays doit produire le rapport ITIE chaque année.

Activité 5.3. Production et publication du rapport ITIE portant sur l'exercice 2016

Il s'agit pour le comité exécutif d'élaborer les termes de référence pour le recrutement de l'administration indépendant, lancer l'appel d'offre et sélectionner l'administrateur.

Sur la base de son accord avec le comité exécutif, l'administrateur indépendant lance l'étude de cadrage et les travaux de collecte des données et de réconciliation des chiffres et volumes relatifs aux activités des industries extractives pour l'exercice 2016. L'objectif est de publier ce rapport au 31 décembre 2017 au plus tard.

Activité 5.4. Evaluer périodiquement la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle

La mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle fait l'objet d'un plan de mise en œuvre publié au 31 décembre 2016 ; Cette mise en œuvre doit être périodiquement évaluée par le Comité de mise en œuvre en vue de s'assurer des progrès réalisés dans ce chantier.

Activité 5.5 : Evaluation périodique du plan sur la politique de données ouvertes

Tout comme en matière de propriété réelle, la politique de la mise en place d'un système de données ouvertes fait partie d'un plan de travail à part. L'évaluation de la mise en œuvre devra faire l'objet d'une évaluation période pour s'assurer du niveau d'accessibilité des données ITIE

Objectif 6 : Lancer le processus de validation

Activité 6.1. Finalisation de la pré validation et correction des faiblesses observées

La validation du processus de mise en œuvre de l'ITIE au Congo étant fixée à l'échéance du 1^{er} avril 2017, le Comité devra finaliser l'auto évaluation ou pré validation de son processus amorcée courant 2016 en vue d'apporter les dernières mesures correctives face aux indicateurs qui sont supposés poser de problème et la préparation des éléments de preuves matérielles à mettre à la disposition du secrétariat international au cours de l'étape dite de « *la collecte des données et de la consultation des parties prenantes* »

D /- AXE N°4 : COMMUNICATION

Objectif 7 : Susciter une large implication des populations à l'ITIE par la communication autour du processus ITIE et des rapports de conciliation

La stratégie de communication adoptée par le comité exécutif représente un outil efficace pour permettre la diffusion à grande échelle des rapports ITIE de conciliation des chiffres et des volumes et donner une information objective aux citoyens congolais sur l'ITIE afin d'assurer leur participation aux débats public y relatif.

Dans cette perspective, le site web de l'ITIE Congo est un outil utile et incontournable qui de manière dynamique doit être être enrichi comme va l'être le plan de communication qui sera mis en œuvre en vue d'atteindre un plus large public sur toute l'étendue du territoire national.

Activité 7.1. Révision du plan de communication

Le comité exécutif va procéder à la révision de son plan de communication en vue de planifier les activités prioritaires afin d'améliorer la communication et de dissémination des rapports ITIE et des différents actes importants de la mise en œuvre de l'ITIE tant sur le plan national que sur le plan international.

Activité 7.2. Production et acquisition de matériels et supports d'appui à la communication

Pour faciliter l'accès à l'information, le comité exécutif compte produire et acquérir du matériel de communication (Newsletters, locations d'espaces publicitaires, revues, matériels, gadgets, fournitures diverses etc.)

Activité 7.3. Organisation des réunions de sensibilisation, de dissémination du code de transparence, des rapports ITIE 2014, 2015 et l'organisation des débats publics sur leurs contenus

Pour faciliter l'accès des populations à ces rapports, leur publication sera suivie de leur dissémination à travers le pays afin de permettre aux populations d'accéder à l'information en vue de mieux prendre part aux débats sur les données de ces dits rapports.

E/- AXE N°5 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Objectif 8 : Organiser des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières

Activité 8.1. Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de travail 2017

Outre la participation de l'Etat, des efforts de mobilisation des ressources financières auprès des partenaires au développement et autres donateurs doivent être menés. Au regard des campagnes de mobilisation des exercices antérieurs qui se sont révélées infructueuses, le Comité se devra préalablement d'identifier les facteurs de risque liés à la mobilisation de ces ressources et ainsi que les pistes de solutions idoines.

III- Matrice des activités par objectif, coûts de réalisation et chronogramme de la mise en œuvre

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS | CONTEXTE | CONTRAINTES DE CAPACITE ET RISQUES | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS D'EVALUATION | MESURES DE REDUCTION DES RISQUES | COUT DE FINANCEMENT | CHRONOGRAMME | | | |
|---|---|---|---|---|--|---|--|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | | | | | | | 1 ^E T | 2 ^e T | 3 ^e T | 4 ^e T |
| AXE I : Gouvernance du groupe multipartite | Objectif 1 : consolider la viabilité du comité exécutif | La prise des décisions exigent la présence de toutes les parties prenantes. | Faible participation des membres aux réunions. Les dossiers à traiter ne sont pas distribués dans les délais. Le règlement intérieur n'est pas respecté | Activité 1.1. Tenue régulière des sessions du comité exécutif | Participation relevée et régulière des membres aux réunions. La mise en œuvre du plan de travail est bien suivie. | . Comptes rendus des sessions . Liste des présences . Registre des décisions. | Convocation à temps des réunions et bonne Préparation des dossiers. Veiller au principe de la gouvernance interne des nouvelles règles | 50 000 000 | X | X | X | X |
| | | Le secrétariat technique ne dispose pas de moyens roulants pour faciliter les déplacements | Lenteur des procédures de décaissement des fonds tant au niveau public que des PAD . | Activité 1.2: Acquisition d'un véhicule opérationnel du Secrétariat technique | Le secrétariat technique dispose d'un moyen de déplacement | contrats factures fournisseurs. échanges avec les unités de gestion des dons des PAD | Prendre les factures pro forma et les soumettre auprès des autorités pour faciliter les procédures. | 25 000 000 | | X | | |
| | | le bon fonctionnement du secrétariat technique nécessite une prise en charge complète du personnel et la réunification de | Le personnel n'est pas payé dans les délais. Les fournitures de bureau et le matériel de travail ne sont pas fournis dans les délais. Les | Activité 1.3. Prise en charge et fonctionnement du secrétariat technique permanent (frais du personnel, assistance secrétariat | Toutes les conditions sont réunies pour le bon fonctionnement du secrétariat (personnel payé, loyer fournitures et matériel de | Factures d'acquisition des fournitures, rapports d'activités, comptes rendus des réunions, journaux auxiliaires des | Accentuer la rigueur dans le travail, améliorer le suivi de l'exécution du budget. Lancement dans les délais les procédures de mobilisation des fonds. | 260 000 000 | X | X | X | X |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|--|---|--------------------|---|---|---|---|
| | | toutes les conditions de travail | fonds de roulement sont détournés pour d'autres chapitres | international,,four nitures consommées, transports, téléphone, internet, publicité, ETC .) | bureau sont disponibles. | frais généraux, etc. | | | | | | |
| | Objectif 2 : Définir un nouveau cadre de travail à moyen terme | La validation prévue courant 2017 associée à la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle et la politique de données ouvertes en 2017 pourront influencer les plans de travail 2017, 2018 et 2019. Un plan triennal impliquant ces trois exercices s'impose | Les décalages et retards de délais de validation, de mise en œuvre du projet de la feuille de route et la politique de données ouvertes peuvent constituer des facteurs de risques | Activité 2.1. Elaboration du plan triennal 2017- 2019 | Le plan triennal 2017-2019 est élaboré et publié | Extrait de plan triennal | surveillance des délais de mise en œuvre des différents projets et de lancement du processus de validation | PM | X | X | x | x |
| | TOTAL AXE I | | | | | | | 335 000 000 | | | | |
| AXE II : Renforcement de capacités | Objectif 3 Améliorer l'appropriation du contexte des industries extractives et la nouvelle norme ITIE | Le site web doit s'adapter à ce besoin d'information et à l'application de la norme ITIE | la disponibilité de l'information peut constituer un handicap dans la mise à jour permanente | Activité 3.1. Mise à jour du site web ITIE Congo | rapprochement nécessaires sont effectués avec le site des autres pays | communication via les réseaux sociaux : tweeter, Facebook et LinkedIn | Une organisation méthodique de travail sera envisagée pour mettre en place une cellule de relecture et de mise à jours permanente du site | 5 000 000 | X | X | | |
| | | la connaissance de l'ITIE par les parties prenantes passe par la maîtrise des exigences inclue dans la nouvelle norme 2016 et ses évolutions | la faiblesse des moyens financiers , le manque de connaissance sur le secteur et la non maîtrise de la norme peut constituer un goulot d'étranglement | Activité 3.2. Organisation de d'un séminaire sur la norme ITIE 2016 | Bonne compréhension de la norme ITIE, niveau des débats rehaussé au sein du GMP | les populations cibles sont définies, les TDRs sont arrêtés, rapports de sensibilisation | Liste des participants TDRs de l'atelier Rapport de formation | 10 000 000 | | X | X | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|--|---|--|-------------------------|---|---|---|---|
| | Mise en œuvre de la feuille de route | Faiblesse des moyens financiers et disponibilité d'un consultant | Activité 3.3 : Consultation élargie Elaboration des termes de références et recrutement d'un consultant` Organisation des échanges préalables à l'envoi des formulaires et la collecte des données | Consultation effective Termes de références disponibles Rencontres organisées et contraintes identifiées | Groupes cibles identifiés. Thèmes de travail définis et adoptés Consultant recruté Rencontres organisées et objectifs identifiés et proposés | | 80 000 000 (contingent) | | | | |
| | la propriété réelle fait partie des exigences de la nouvelle norme ITIE pour tous les pays mettant en œuvre. Il est important de sensibiliser les parties prenantes sur la propriété réelle. | difficulté financière, disponibilité des interlocuteurs et le soutien logistiques | Activité 3.4. Organisation de deux ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle à l'intention des administrations et des entreprises | les parties prenantes sont informées sur la propriété réelle selon la norme ITIE ainsi que de sa mise en œuvre | Liste des participants, TDRs | Les populations cibles sont définies, les TDRs sont arrêtés, rapports de sensibilisation | 10 000 000 | X | X | | |
| | | | | | | | | | | X | X |
| Total axe II | | | | | | | 25 000 000 | | | | |
| Objectif 4: contribuer et suivre la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE | Beaucoup de recommandations formulées aux entités publiques dans les précédents rapports ITIE sont prises en compte timidement | Implication des responsables administratifs et leur intérêt dans les enjeux de la réforme. | Activité 4.1. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des différentes recommandations des rapports ITIE. | Les réformes sont mises en œuvre conformément aux recommandations | Séances de travail, Supports et objets d'échanges, rapports de suivi | Etablir et maintenir le dialogue avec les ministères impliqués en vue de suivre la mise en œuvre des recommandations. Participer aux commissions et réunions y relatives | 10 000 000 | X | X | | X |
| | Participation aux activités internationales de la mise en œuvre de l'ITIE | Implication du président et du secrétaire permanent | Activité 4.2 Participation aux activités du conseil d'administration de l'ITIE, aux | La participation est effective | Support des réunions Rapports de mission | Maintenir les échanges constructifs avec les institutions internationales de l'ITIE, Améliorer les échanges par les pairs coordonnateurs des pays d'Afrique | 30 000 000 | X | X | | X |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|---|------------|---|---|---|---|--|--|
| | | | | activités régionales du secrétariat international et à la conférence des coordonnateurs nationaux des pays d'Afrique | | | | | | | | | |
| Objectif 5 : Rapport d'activité 2016 et rapport ITIE | Conformément à l'exigence 7, le comité exécutif va produire le rapport annuel d'activités 2016 afin d'évaluer les résultats et l'impact sur la gouvernance des ressources issues des industries extractives | La contrainte est l'implication de toutes les parties prenantes afin que les conclusions du rapport reflètent l'avis de toutes les parties | Activité 5.1. Production des rapports d'avancement 2016 | Le rapport d'avancement 2016 sont produits à chaque échéance semestrielle et annuelle | Compte rendu de la session d'adoption du rapport, liste de présence et rapport d'activités | Une meilleure redéfinition des tâches et des responsabilités des membres au sein du secrétariat permanent devra aider au renforcement des équipes en charge desdits rapports | PM | x | X | x | x | | |
| | La production ponctuelle et régulière des rapports ITIE fait partie de la norme ITIE., le pays doit produire un rapport ITIE chaque année. | la faible allocation des ressources au niveau de l'ITIE Congo peut constituer un handicap | Activité 5.2. Production et publication du rapport ITIE portant sur l'exercice 2015. | Les TDRs de la mission de l'administrateur indépendant sont élaborés, les travaux de réconciliations sont mis en œuvre. | les rapports et les synthèses | Le rapport 2015 étant produit par le Cabinet FINERGIES qui a élaboré le rapport 2014 ; les dispositions seront prises pour débiter travaux dans les délais requis | 70 000 000 | | | | | | |
| | La production ponctuelle et régulière des rapports ITIE fait partie de la norme ITIE. D'où, en conformité avec la norme ITIE, le pays doit produire un rapport ITIE chaque année. | la faible allocation des ressources au niveau de l'ITIE Congo peut constituer un handicap | Activité 5.3. Production et publication du rapport ITIE portant sur l'exercice 2016 | les TDRs de sélection de l'administrateur indépendant sont élaborés, les travaux de réconciliations sont mis en œuvre, les rapports sont produits, publiés et disséminés | Les rapports et les synthèses | Le respect des délais de lancement des travaux et l'exercice d'un plaidoyer en vue d'une mise à disposition à temps des fonds relatifs à ces travaux constituent un gage de la réussite | 70 000 000 | | | | X | | |
| | Comme le projet relatif à la propriété réelle démarre en janvier 2017, pour réussir sa mise en œuvre, une évaluation périodique | Retard sur la mise à disposition des directives du secrétariat international | Activité 5.4. Evaluation périodique de la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle | Feuille de route sur la propriété réelle élaborée | La feuille de route sur la propriété réelle | Dynamiser le GMP en vue de l'inciter à mieux s'impliquer dans le processus de l'élaboration de la feuille de route | PM | X | X | X | X | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|--|--|--|--------------------|---|---|---|---|--|
| | | s'impose | | | | | | | | | | | |
| | | En rapport avec la recommandation de l'ITIE internationale sur la politique des pays en matière de données ouvertes, le Comité ITIE Congo a élaboré un plan pour le Congo. Ce plan doit être évalué périodiquement. | Disponibilité des moyens financiers | Activité 5.5. évaluation périodique du plan relatif à la politique de données ouvertes | Système d'informations mis en place | Disponibilité du système d'informations, accès facile aux données du secteur extractif | Exercer un plaidoyer en direction des entités publiques et privées concernées par les données ITIE ainsi que de tous autres organes susceptibles de favoriser la mise en œuvre de cette politique. | PM | X | X | X | X | |
| | Objectif 6 : lancer le processus de validation | Pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail 2013-2015, ressortir les faiblesses à corriger avant la prochaine validation, le comité exécutif procédera à une pré-validation | Tous les informations ne son pas disponibles pour mieux évaluer. Manque de rigueur dans la mise en œuvre de la pré-validation | Activité 6.1. finalisation de la pré-validation et correction des faiblesses observées | Les exigences sont revues une par une leur niveau d'atteinte est appréciée. Toutes les préoccupations sont abordées avec minutie | questionnaire de pré-validation, tout autre support d'échanges avec le secrétariat international. Tous les supports de preuves sur la pré-validation | Le comité doit faire preuve de rigueur dans l'évaluation des exigences en évitant tout risque d'auto satisfaction | 15 000 000 | x | | | | |
| | TOTAL AXE III | | | | | | | 195 000 000 | | | | | |
| AXE IV : Communication sur le processus ITIE | Objectif 7: Susciter une large implication des populations à l'ITIE par la communication autour du processus ITIE et des rapports de conciliation | Le plan communication doit être révisé en vue de tenir comptes des faiblesses à corriger | La commission communication ne se réunit pas à temps. Les conditions de travail ne sont pas réunies | Activité 7.1: Révision du plan de communication | Le plan de communication est révisé | Compte rendu de la session d'adoption du plan | Collecte des données et identification des besoins en communication, organisation des réunions de la commission | PM | X | X | | | |
| | | Les campagnes d'information sensibilisation et communication nécessitent la mise à disposition du matériel et divers support | Implication des sociétés dans le financement des activités de communication | Activité 7.2. acquisition de matériels nécessaire à la communication et dissémination des rapports | Le matériel de communication, de sensibilisation et d'information sur l'ITIE est acquis | Factures fournisseurs, divers supports élaborés, contrats de services ou bons de commandes | Conception des nouveaux documents de communication, duplication des rapports ITIE dans les délais. | 150 000 000 | X | X | X | X | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|--|--|--------------------|---|---|---|---|
| | | L'ITIE est considérée comme étant mise en œuvre que lorsque les rapports ITIE font l'objet des débats publics | Faire le tour du pays pour sensibiliser sur l'existence des rapports ITIE et organiser des débats sur leurs contenus | Activité 7.3. Organisation des campagnes de sensibilisation sur le code de transparence les rapports ITIE 2014, 2015 et 2016 suivis des débats publics sur leurs contenus | les termes de références sont élaborés, les populations cibles sont identifiées conformément au plan de communication. Les débats publics sont organisés. | Rapports des campagnes, Liste des participants | sensibilisé les populations à l'avance | 50 000 000 | X | X | X | X |
| | TOTAL AXE IV | | | | | | | 200 000 000 | | | | |
| AXE V : Mobilisation des ressources financières | Objectif 8: Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de travail | L'importance des actions exige une mobilisation de moyens significatifs pour atteindre les objectifs | Le comité exécutif devra mener des actions de plaidoyer en vue de couvrir les attentes financières du comité au regard de ses ambitions | Activité 8.1 : Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des plans de travail pour 2016 | Les dépenses prévisionnelles du budget du comité exécutif sont couvertes par les recettes mobilisées | Lettres d'échanges avec les donateurs ; Compte rendus de rencontres et missions de plaidoyer | Ministères finances ; Ministère des hydrocarbures ; Partenaires au développement entreprises | PM | X | X | X | X |
| | Total Axe V | | | | | | | PM | | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | | | | | | | | 755 000 000 | | | | |

IV-Ressources prévisionnelles et Plan de financement

| N° | Activités | Eléments budgétaires | Source de financement | | Total (FCFA) |
|--------------------------|--|---|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | | | Etat | PAD (*) ET ENTREPRISES | |
| 1 | Activité 1.1. Tenue régulière des sessions du comité exécutif | Organisation logistique et prise en charge des membres (à raison de 12 sessions/an, outre les sessions extraordinaires) | 50 000 000 | - | 50 000 000 |
| 2 | Activité 1.2: Acquisition d'un véhicule opérationnel du Secrétariat technique permanent | coût d'achat | 25 000 000 | - | 25 000 000 |
| 3 | Activité 1.3. Prise en charge et fonctionnement du secrétariat technique permanent (frais du personnel, fournitures consommées, transports, téléphone, internet, publicité, frais bancaires, autres charges.) | Salaire du personnel, frais généraux, loyer, assistance secrétariat international | 260 000 000 | - | 260 000 000 |
| 4 | Activité 2.1. Elaboration du plan d'action juillet 2016 - décembre 2017 | Organisation logistique, commissions, sessions pris en charge dans les activités 1.1 et 1.2 | - | - | - |
| sous total Axe I | | | 335 000 000 | | 335 000 000 |
| 5 | Activité 3.1. Mise à jour du site web ITIE Congo | Frais liés à la préparation et la réorganisation du site web ITIE Congo | 5 000 000 | - | 5 000 000 |
| 6 | Activité 3.2. organisation de deux séminaires sur la norme ITIE | Frais liés à la préparation et organisation logistique, prise en charge des participants, honoraires des intervenants | | 10 000 000 | 10 000 000 |
| 7 | Activité 3.3 | Mise en œuvre de la feuille de route | 80 000 000 (contingent) | | 80 000 000 (contingent) |
| 7 | Activité 3.4. organisation de deux ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle à l'intention des administrations et des entreprises | Frais liés à la préparation et organisation logistique, prise en charge des participants, honoraires des intervenants | | 10 000 000 | 10 000 000 |
| Sous total Axe II | | | 5 000 000 | 20 000 000 | 25 000 000 |
| 8 | Activité 4.1. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des différentes recommandations des rapports ITIE. | - | 10 000 000 | - | - |
| | Activité 4.2 Suivi et participation aux activités internationales de l'ITIE | | 30 000 000 | | 30 000 000 |
| 9 | Activité 5.1. production du rapport d'avancement annuel 2016 | - | - | - | - |
| 10 | Activité 5.2. production et publication du rapport ITIE portant sur l'exercice 2016. | Honoraires de l'administrateur indépendant | 70 000 000 | - | 70 000 000 |

| | | | | | |
|-------------------------------|---|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| 11 | Activité 5.3. production et publication du rapport ITIE portant sur l'exercice 2016 | Honoraires de l'administrateur indépendant | | 70 000 000 | 70 000 000 |
| 12 | Activité 5.4. Evaluation périodique du plan relatif à la politique de données ouvertes | - | - | - | - |
| 13 | Activité 6.1 : Finalisation de la pré-validation | Frais liés au transport, archivage des information et organisation des réunions de travail spécifiques | 15 000 000 | | 15 000 000 |
| Sous total Axe III | | | 125 000 000 | 70 000 000- | 195 000 000 |
| 14 | Activité 7.1: Révision du plan de communication | - | - | - | - |
| 15 | Activité 7.2. acquisition de matériels nécessaire à la communication et dissémination des rapports | frais d'acquisition du matériel, conception et production des supports, confection et impression, duplication des rapports ITIE etc. | - | 150 000 000 | 150 000 000 |
| 16 | Activité 7.3. Organisation des campagnes de sensibilisation sur le code de transparence, les rapports ITIE 2014, 2015 suivis des débats publics sur leurs contenus | frais liés à la préparation et l'organisation de la campagne, | | 50 000 000 | 50 000 000 |
| Sous total Axe IV | | | | 200 000 000 | 200 000 000 |
| 17 | Activité 8.1 : Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des plans de travail pour 2016 | - | - | - | - |
| Sous total Axe V | | | - | - | - |
| Totaux (I+II+III+IV+V) | | | 465 000 000 | 290 000 000 | 755 000 000 |

(*) Partenaires au Développement

V- Conclusion :

L'exécution des plans de travail ITIE en République du Congo s'est faite de manière régulière depuis l'accession du pays au statut de candidat en 2008. En 2013, le niveau de mise en œuvre de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives a connu un meilleur rayonnement qui a été matérialisé par l'octroi du statut conformité à notre pays. Les plans de travail qui ont suivi cette période de validation se sont montrés aussi ambitieux que les précédents sans oublier l'implication des parties prenantes qui n'était plus à démontrer dans leur mise en œuvre.

Au cours des années 2015 et 2016, la mise en œuvre des plans de travail annuels a commencé à souffrir de quelques difficultés dues à la réduction des budgets de financement des activités prévues. Les tensions de trésorerie qui ont commencé à être enregistrées au plan national à cause de la baisse du cours du baril ont conduit les autorités nationales à réduire les allocations des ressources de financement des organismes gouvernementaux. L'ITIE-Congo n'a pas fait exception à cette règle et certaines activités prévues dans ses plans de travail ne pouvaient plus se réaliser en conséquence..

L'élaboration du présent plan de travail 2017, qui est toujours ambitieux au regard de l'ensemble des activités prévues et de leurs coûts prévisionnels, n'occulte pas pour autant le fait que les contingences financières n'ont pas changé . .

Pour parvenir à l'exécution de ce plan, le Comité exécutif de l'ITIE-Congo fonde l'espoir de mobiliser une partie des ressources de financement de ses activités auprès des différents partenaires. Le Comité exécutif est par ailleurs persuadé, avec l'adoption récente de la loi portant Code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques au Congo dont il a été le principal artisan, que l'ITIE demeure un réel moteur de réformes et un gage de valeurs de transparence et de gouvernance dans notre pays.
